

CONVENTION DE PRÊT JEUNE

Saison 2026/2027

**pour les catégories poussins, poussines,
minis, fillettes, scolaires et filles-scolaires**

Années de naissance : 2016, 2015, 2014, 2013, 2012, 2011

Entre les parties soussignées :

1) Le club _____ asbl

avec siège social à _____
ci-après désigné club donneur

et

2) Le club _____ asbl

avec siège social à _____
ci-après désigné club d'accueil

est conclue la convention suivante :

1) Le club donneur prête au club d'accueil, qui l'accepte, le joueur/la joueuse

demeurant à _____

né(e) le _____ licence no _____

2) Le joueur/la joueuse _____

reste licencié(e) au club donneur :

et aura une autorisation temporaire de jouer pour le club d'accueil :

3) Le présent accord est conclu pour la saison 2026/2027.



4) Les parties soussignées déclarent expressément soumettre le présent accord aux stipulations du cadre réglementaire du prêt de joueuse/joueur jeune.

Pour les points non réglés par ce cadre réglementaire, les parties se soumettent de commun accord aux Statuts et Règlements de la FLBB.

5) Les litiges entre les parties soussignées concernant l'application de la présente convention seront portés devant les juridictions de la FLBB.

La présente convention est faite en autant d'exemplaires que de parties

à _____ le _____

- Un exemplaire de la convention et du cadre réglementaire du prêt sera remis au joueur/à la joueuse, qui déclare s'y conformer en signant la présente.
- Un exemplaire de la convention est déposé à la FLBB pour homologation entre le 1^{er} juin 2026 et le 15 décembre 2026.

Pour le club donneur

Pour le club d'accueil

Pour le joueur/la joueuse

Homologation de la FLBB

Pour le représentant légal
